

CONFÉRENCE DU 14 JANVIER 2026

INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES EN MARTINIQUE EN MARTINIQUE

Vers un pôle territorial des ICC :
enjeux, chiffres et perspectives
pour la Martinique



136 M€ CA | ~4 000 établissements | ~2 000 ETP
1,5% de l'emploi | +19% créations d'entreprises

Vers un pôle territorial des Industries Culturelles et Créatives : enjeux, chiffres et perspectives pour la Martinique

Le 14 janvier 2026, Martinique Développement réunissait à Fort-de-France acteurs culturels, professionnels de la création, institutionnels et financeurs pour présenter les résultats d'une étude inédite sur les Industries Culturelles et Créatives (ICC) du territoire. L'enjeu : poser les bases d'un pôle territorial structurant, capable de faire de la culture martiniquaise un levier économique de premier plan.

Une ambition portée au plus haut niveau

C'est Monsieur Alexandre Ventadour, Président de Martinique Développement, qui a ouvert les travaux. Son propos a d'emblée posé le cadre : l'agence entend accompagner de manière ambitieuse la structuration des ICC sur l'ensemble du territoire, en allant bien au-delà des domaines de l'animation et de l'immersif initialement ciblés, pour embrasser la totalité des secteurs culturels martiniquais.

Martinique Développement, agence de développement économique et d'attractivité de la Collectivité Territoriale de Martinique, intervient auprès des entreprises, soutient l'innovation et mobilise des capitaux et financements externes. C'est dans ce rôle de chef de file qu'elle a conduit, en partenariat avec la FIAM, la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt national France 2030, visant la création de pôles territoriaux des ICC dans plusieurs régions françaises.

« Les ICC doivent devenir, à moyen et long terme, l'un des piliers du développement économique du territoire, aux côtés de l'agro-transformation, du tourisme et de l'industrie. » — Alexandre Ventadour

Cette démarche s'inscrit en deux phases : une première phase d'ingénierie financée à hauteur de 140 000 euros par France 2030, confiée aux cabinets Verso Consulting et Katalyse ; une seconde phase de constitution effective du pôle, pour laquelle une candidature a été déposée en vue d'obtenir un financement de 2 à 4 millions d'euros.

Un secteur économique réel, mais encore fragile

136 millions d'euros de chiffre d'affaires

Les données présentées par MM. Germain Gultzgoff (Verso Consulting) et Gilles Morsch (Katalyse) dressent pour la première fois un portrait économique complet des ICC en Martinique. Le bilan est celui d'un secteur existant et dynamique, mais structurellement fragile.

Les ICC martiniquaises regroupent environ 4 000 établissements, représentent près de 2 000 équivalents temps plein (ETP) et génèrent un chiffre d'affaires estimé à 136 millions d'euros. Elles pèsent ainsi 1,5 % de l'emploi total du territoire. À l'échelle des territoires ultramarins, la Martinique se positionne comme le deuxième département d'Outre-mer en nombre d'actifs culturels, derrière La Réunion.

Ces chiffres sont toutefois à prendre avec prudence. Comme l'ont souligné les consultants lors des échanges, ils constituent une estimation plancher : l'économie informelle, difficile à quantifier, rend la réalité probablement supérieure. Par ailleurs, certains acteurs — notamment des chaînes de télévision — n'ont pas communiqué leurs données.

Une précarité structurelle de l'emploi culturel

Le secteur compte 1 950 actifs déclarant une profession culturelle à titre principal (2 280 au total). Deux traits caractéristiques ressortent de l'analyse :

- Une forte proportion de non-salariés (42 %), contre 14 % tous secteurs confondus ;
- Une population active plus âgée que la moyenne nationale : seulement 28 à 29 % des professionnels ont moins de 40 ans, contre 41 % en France.

Ces chiffres traduisent une fragilité structurelle de l'emploi culturel, en dépit d'une activité économique réelle et diversifiée. La question des intermittents du spectacle, souvent sous-évalués faute de déclarations systématiques, constitue une zone grise que l'étude reconnaît explicitement.

Une dynamique entrepreneuriale soutenue, mais très fragmentée

Le secteur se distingue par une croissance de la création d'entreprises de +19 % en moyenne sur cinq ans. Un signal positif, mais à relativiser : 99 % des structures sont des TPE ou micro-entreprises, aux modèles économiques encore fragiles. Cette réalité souligne le besoin d'accompagnement et de structuration pour permettre aux acteurs de changer d'échelle.

Trois verticales stratégiques à fort potentiel

L'état des lieux identifie trois filières prioritaires, choisies pour leur potentiel de développement international et leur capacité à générer des synergies avec l'ensemble de l'écosystème ICC :

- Le cinéma d'animation ;
- Les jeux vidéo ;

- La création immersive.

Ces trois verticales ne représentent aujourd'hui que 5 % des établissements, 8 % des emplois et 3 % du chiffre d'affaires des ICC. Un décalage qui met en évidence un potentiel d'innovation et d'export encore largement sous-exploité.

Des infrastructures à moderniser

La Martinique dispose d'environ 50 infrastructures culturelles (hors bibliothèques), principalement concentrées dans la CACEM. Deux équipements structurants dominant à Fort-de-France : Tropiques Atrium, scène nationale de 900 places, et le Grand Carbet (900 places également). Cependant, la majorité de ces équipements est vieillissante et peu adaptée aux besoins spécifiques des ICC numériques, notamment en matière de studios de production, d'espaces de post-production et de lieux de diffusion innovants. L'accès au très haut débit demeure par ailleurs un enjeu déterminant.

Du côté de la formation, le territoire compte environ 125 formations dans le champ des ICC, dont seulement 15 % sont diplômantes. La création numérique concentre à elle seule 54 % de l'offre, dispensée par une cinquantaine d'organismes majoritairement privés.

Des débats révélateurs des tensions du secteur

Le poids économique des ICC en question

La présentation des chiffres a suscité des interventions nourries. La Commission du Film de Martinique, qui génère à elle seule 14 millions d'euros de retombées directes — avec un ratio d'un pour douze pour le fonds de soutien territorial — a été citée comme un acteur sous-représenté dans la synthèse. Les cabinets ont précisé que cet organisme figure bien dans le rapport complet, et souligné la progression remarquable du secteur : deux séries produites en 2025, quatre prévues en 2026.

La question de la méthodologie de mesure a également été posée : comment distinguer l'impact direct, indirect et induit ? Comment tenir compte de l'économie informelle ? La création d'un observatoire des ICC a été évoquée comme outil nécessaire pour disposer de données fiables et actualisées.

Peut-on vraiment parler d'« industries » ?

Un participant a mis en question la pertinence même du terme « industrie » pour qualifier les activités culturelles martiniquaises. Selon lui, une large part de ce qui est observé relève de prestations ponctuelles — captations, films institutionnels, événementiel — sans continuité de production ni organisation stabilisée.

En réponse, une définition plus large a été défendue, centrée sur la capacité à produire des contenus diffusables, à structurer une chaîne de valeur et à générer une valeur exportable, indépendamment de la taille des structures. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de distinguer trois niveaux : les industries culturelles à proprement parler (production récurrente, modèle économique stabilisé, potentiel d'exportation) ; les activités créatives professionnelles sans logique industrielle ; et les activités culturelles ponctuelles relevant davantage de l'animation territoriale.

« L'écart entre les ambitions de structuration et les réalités opérationnelles vécues par les professionnels reste le défi central à surmonter. »

La question sociale au cœur du débat

Les échanges ont également mis en lumière des conditions d'exercice difficiles : rémunérations parfois inférieures aux minima conventionnels, recours fréquent à des statuts entrepreneuriaux par défaut plutôt que par choix, nombre limité de structures de production pleinement constituées. Ces éléments ont conduit certains participants à interroger la cohérence entre les ambitions affichées et la réalité socio-économique des professionnels.

Les intervenants ont rappelé que la régulation des pratiques salariales relève d'acteurs spécifiques — partenaires sociaux, inspection du travail — et que le rôle d'un dispositif de développement économique se situe sur un autre registre, même si ces enjeux ne peuvent être totalement dissociés.

Les dispositifs d'accompagnement mobilisés

Martinique Créative : le projet de pôle territorial

Yann Yala, référent de pôle à Martinique Développement, a présenté le projet « Martinique Créative », structuré autour de cinq axes de service : accompagnement et renforcement des entreprises ICC ; développement des synergies et partenariats ; promotion et valorisation à l'export ; structuration et animation du pôle ; anticipation et innovation. Le projet inclut notamment la création d'un « Lieu Totem » à Saint-Joseph — un hub ICC et numérique ouvert sur la Caraïbe et l'international, conforté par deux études financées par l'AFD et la Ville de Saint-Joseph.

Territoires d'Industrie : les ICC reconnues comme industrie

Melissa Monroe, cheffe de projet, a présenté le programme national Territoires d'Industrie, porté conjointement par l'État et la Collectivité Territoriale de Martinique. Ce programme

reconnait explicitement les ICC comme des industries à part entière — qui produisent, investissent, emploient, innovent et exportent. Il s'appuie sur six axes : soutien aux projets à fort impact, renforcement des compétences, transition écologique et énergétique, transformation numérique, ingénierie de financement, et animation d'un écosystème collaboratif. En Martinique, il repose sur une ingénierie de proximité en lien avec les EPCI labellisés Cap Nord et CACEM.

Bpifrance : financer la croissance des créatifs

Germain Merlin, chargé d'affaires financement chez Bpifrance, a présenté les dispositifs mobilisables pour les entreprises ICC, notamment dans le cadre du Plan « French Touch ». Ce plan dédié aux Industries Culturelles et Créatives a déployé plus de 8 milliards d'euros depuis son lancement en 2020 en faveur de 17 000 entreprises du secteur. Parmi les outils disponibles : la Subvention Innovation Créative (jusqu'à 50 000 euros, taux d'aide jusqu'à 50 %) ; le Prêt Innovation R&D Touch (de 1 à 3 millions d'euros, avec différé allant jusqu'à 3 ans) ; les mécanismes de garantie bancaire (entre 40 % et 80 % selon la nature du projet) ; et les co-financements Prêt Boost. Bpifrance ne finance ni les auto-entrepreneurs individuels, ni les associations sans activité économique, ni les œuvres audiovisuelles ou d'art.

Une première étape structurante

La conférence du 14 janvier 2026 aura été bien plus qu'une restitution d'étude. Elle a matérialisé une prise de conscience collective sur le potentiel économique réel des ICC martiniquaises, et sur les freins qui demeurent : fragmentation du tissu entrepreneurial, précarité de l'emploi, insuffisance des infrastructures, besoin de représentation collective et d'accès aux capitaux.

La feuille de route est ambitieuse. La création d'un pôle territorial — « Martinique Créative » — doit permettre de structurer les formations, les lieux de production, et d'offrir une vitrine internationale du savoir-faire culturel martiniquais. La Martinique dispose des atouts : une créativité reconnue bien au-delà de ses frontières, un écosystème en mouvement, et désormais une démarche institutionnelle coordonnée.

« L'objectif final est de faire des Industries Culturelles et Créatives un pilier majeur du PIB, de la croissance et de l'emploi en Martinique. » —
Alexandre Ventadour

La phase de candidature à l'Appel à Projet pour la constitution effective du pôle, déposée en octobre 2025, déterminera dans les prochains mois la capacité du territoire à concrétiser cette ambition à grande échelle.